

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 SG 13-2° Subvention (10 000 €) à l'association "Little Miss Soccer" pour l'organisation d'un tournoi international de football féminin, dans le cadre de l'accueil à Paris de la coupe du monde féminine de football 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de verser une subvention à l'association "Little Miss Soccer" pour l'organisation d'un tournoi international de football féminin, dans le cadre de l'accueil à Paris de la coupe du monde féminine de football 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Little Miss Soccer" pour l'organisation d'un tournoi international de football féminin, dans le cadre de l'accueil à Paris de la coupe du monde féminine de football 2019.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention de 10.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Délégation Générale aux Jeux Olympiques et Paralympiques et aux Grands Évènements de la Ville de Paris pour l'année 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO